

A red rectangular book cover with a beige triangle pointing downwards in the upper right corner.

**Des
gardemalades, et
de la nécessité
d'établir pour
elles des cours**

Henri Grégoire

LIREGRATUITEMENT.COM

**Des gardemalades, et
de la nécessité d'établir
pour elles des cours**

d'instruction. Par M. Grégoire

Henri Grégoire

[LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM](http://LIREGRATUITEMENT.COM)

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Des gardemalades, et de la nécessité d'établir pour elles des cours d'instruction.

Par M. Grégoire

des personnes souffrantes. On peut donc avoir un excellent cœur, et ne pas connaître une foule d'attentions minutieuses, qui, autant et souvent

plus que les remèdes , concourent à soulager.

Malheur au patient qui n'est soigné que par des mains ignorantes ou mercenaires, ou par d'avidés héritiers! Telle est, cependant, surtout dans les grandes villes, la situation d'une multitude de gens veufs, célibataires, sans parens, étrangers, voyageurs, etc. : les ressources de la fortune ne suffisent pas toujours pour les garantir du malheur d'être abandonnées ou mal soignées; car dans nos hôpitaux on ne reçoit pas, à prix d'argent, ceux qui auraient le moyen de payer. Il y a des maisons de santé très - recommandables sans doute, lorsqu'on est assuré d'y trouver tous les secours , c'est-à-dire , lorsque ces établissemens ne sont pas exclusivement une spéculation financière, lorsque la voix de la charité fait taire celle de la cupidité; mais il est des malades qui ne sont pas transportables, ou qui seraient affligés de quitter leurs demeures. Que fait-on alors ? on appelle une garde-malade.

Dans le nombre des personnes qui s'offrent pour remplir cette fonction, il en est sans doute qui, aux connaissances nécessaires, joignent la délicatesse de la vertu; je ne conteste pas la possibilité , mais on cherche la réalité. Toutefois, je' consens à ne pas la nier

, afin que chacune puisse se placer dans les exceptions au tableau que je vais tracer.

Les unes sont des servantes sans place, et probablement dépravées ; car telle est la disette à.e bonnes domestiques , qu'on se dispute en quelque sorte le service de celles qui sont les moins mauvaises. D'autres sont des femmes qui font leur état de garder les malades, mais qui ont à peu près les défauts et les vices si communs chez les servantes: malpropreté , ivrognerie, rapacité, inhumanité, etc. Un usage, peut-être trèsidé placé, leur alloue quelques objets de la^arde-robe du malade, s'il succombe : nest- rce pas les intéresser à ce qu'il meure? 11 a, contre son existence, outre les chances de la maladie, celles de l'imprudence et de l'ignorance des gardes : faut-il qu'il ait encore à courir des dangers plus effrayans? Dira-t-on que cet effroi est une hideuse et fantastique hypothèse qui calomnie l'espèce humaine, quand, dans les annales de la per- -'ittfRSité, à tant de faits anciens sont accumulés tant de faits modernes ? N'a-t-on pas remarqué mainte fois que le mobilier des défunts avait été pour ainsi dire livré au pillage? Ces soustractions d'effets ne peuvent être attribuées qu'aux personnes qui , seules ou presque seules, avaient près d eux un accès habituel. S'égare-t~on dans de fausses con- ^ectures en pensant qu'une cupidité meurtrière pourrait hâter le moment et combiner les moyens d'exécuter ces déprédations?

Indiquer le désordre , c'est appeler le remède. La religion chrétienne, qui étend la main partout

où elle peut placer un bienfait, s'occupa, dès sa naissance, à soulager toutes les infirmités humaines. La primitive Église nous montre dans l'Orient, surtout à Alexandrie , la société des Para-

bolains , qui se consacraient au soin des malades. Dans les siècles plus rapprochés de nous, on trouve :

En Italie, les clercs réguliers , établis par saint Camille de Lellis, mort en 1563. Camille, pénétré de douleur en considérant le peu de zèle des domestiques employés au service des malades , forma le projet d'instituer une société pieuse qui se dévouerait avec lui, par le seul motif de la charité, à cette bonne œuvre. Il trouva des compagnons tels qu'il les désirait, mais il rencontra de grands obstacles à l'exécution de son dessein (i). Par le même motif furent établis :

En Espagne, les pères de Saint- Jean-de-Dieu et les serviteurs des pauvres qui eurent pour fondateur le bienheureux Obregon ;

En Allemagne, les frères de La miséricorde

En Belgique, les Celliers ou Alexiens , fondés au 15^e siècle ;

En France, les hospitalières de Saint- Vincent-de-Paul, les sœurs de Saint-Charles, et une foule de congrégations destinées aux mêmes fonctions , qui assurément sont plus de la compétence des

(i) Voyez Vie des Saints , etc. , par Butler, sous la date du 14 juillet. ' m .

>igitized by

femmes que de celle des hommes. Aux femmes , la Providence semble avoir confié, sinon exclusivement, au moins spécialement, l'honorable privilège d'adoucir les maux et de consoler ceux qui les souffrent. A égalité d'expérience, d'intelligence et de bonne volonté, les femmes savent toujours mieux soigner un ma-

lade que des hommes dont les mouvemens, lors même qu'ils s'efforcent de les alléger, sont presque toujours durs et brusques comparativement à ceux des femmes. Seules, elles ont cet accent de compassion qui pénètre les cœurs, cet instinct qui devine et prévient les besoins du malade, cette patience qui se plie à ses caprices. Les femmes, plus convenablement que les hommes, peuvent soigner les deux sexes. Ces institutions sont excellentes, et même admirables ; mais il reste toujours un vide de bonnes œuvres à remplir ; toujours il nous manque une congrégation de femmes, qui, dans leurs hospices, recevraient, à prix d'argent, les malades en état de payer, et qui se transporteraient dans les maisons particulières, pour y remplir les fonctions de gardes, au moyen d'une indemnité fixe qui serait allouée à l'hospice, ce qui néanmoins se pratique, à ce qu'on m'assure, dans quelques villes de France.

Mais puisqu'une association telle qu'on l'indique est encore à naître, ne pourrait-on pas y suppléer en formant, par un enseignement régulier aux fonctions de garde-malades, des femmes qui les

exerceraient avec la garantie et sous l'inspection de l'autorité civile ? ■

J'en étais là, lorsqu'un ouvrage est arrivé à l'Essai sur la médecine du cœur, par M. Mare-Antoine Petit, qui déplore les mêmes abus dont je me plains, et qui appelle les mêmes remèdes. Le passage mérite d'être cité : « • * • » Nous avons souvent désiré que par un ordre formel, les sœurs, maîtresses des salles, fussent chargées du soin de leur distribution, comme une des parties les plus importantes du service. Il faut l'avouer cependant, dans les hôpitaux où ces soins sont encore rendus avec in-

telligence ; » une sorte d'habitude , et les conseils journaliers » des médecins, finissent par former d excellentes » garde - malades , et c est ce que sentent bien ceux . m qui viennent, par choix, y chercher des secours. » Mais dans le sein des villes , et surtout dans la » classe des habitans peu fortunés, le9 malheureux- » ne sont confiés qu'à des mains inepte»; le droit » de se constituer garde - malade n'est contesté k » personne, et cette utile fonction, qui demande- » rait dans ceux qui s'y livrent quelque esprit* u» » jugement sain, de la force, de l'adresse, quelque)) instruction préliminaire enfin, est usurpée sans » pudeur par l'ignorance ou par la misère. L'ancien » gouvernement, qui avait déjà organisé une ins- »> truction publique pour les sages-femmes des » campagnes , se proposait d'en créer une pour

» les* garde -malades,, et allait, eh cela, rendre il* hommage aux sages rues que lui avait commu- » niquées le docteur Morizot, uotre collègue dans)> cet hôpital. Magistrats du peuple ! que l'humah nité n ait pas à reprocher plus long-temps à la » révolution l'oubli de cette idée. Qu'un, homme » instruit, choisi par vous, forme, par des leçons à » leur portée, les garde -malades de nos villes et » de nos campagnes. Qu'il parle à. leurs cœurs m comme à leur esprit. Et après un examen conve*- » nable , n'admettez à ces honorables fonctions » que celles qui l'auront subi. Ne laissez appro- » cher du malheureux qui souffre que des êtres » întelligens et sensibles ; ne le laisses toucher que w par des mains légères ; que tout ce qui entoure » son lit de douleur lui parle de bienfaisance ou » de secours (i). »

Ces dernières phrases , inspirées, comme celles qui la précèdent , par un zèle respectable , présentent néanmoins une idée

un peu exagérée. Si , pour sa garde , une personne malade préfère sa parente , son amie , aux soins de laquelle elle croit pouvoir se confier, il serait injuste et même cruel de l'en priver. On ne peut et on ne doit pas gêner la confiance. Mais l'important est que le malade qui recourt à une garde de profession, ait, dans le diplôme dont elle sera munie , une caution de sa moralité et de sa capacité.

(O Voyez Essai , etc., in-8°. Lyon, 1806, p. 185 et suiv

Je suis sûr de déplaire à certaines gens , mais sûr également d'énoncer une vérité, en disant que la moralité ne peut avoir de base fixe que les principes religieux. Hors de cette ligne je ne trouve que les intérêts mobiles des passions. Si l'aveuglement ou le désespoir égare quelques individus au point de désirer le néant, ou de ne voir que le néant au-delà du tombeau, la presque totalité des mortels tient pour indubitable que ce monde visible n'est que le vestibule de l'éternité, et que la vie présente est le noviciat d'une vie dont la durée sera sans limite. L'existence future de l'homme est donc l'objet capital d'un malade ; et quand il a réglé ses affaires de conscience, le repos de Famé est pour le corps un calmant qui seconde l'efficacité des remèdes.

Qui pourrait, en pareil cas, ne pas désirer d'avoir autour de soi des personnes pénétrées des mêmes principes? Une garde-malade est dans le cas de recevoir des injonctions du médecin des corps, des recommandations du médecin des âmes , mais quelle que soit la croyance religieuse du patient juif ou protestant, musulman ou anabatiste, etc., elle ne doit jamais oublier que plaindre les érrans , prier pour eux, leur faire du bien, est un devoir de tous les temps , de tous les lieux et envers tous; la charité

chrétienne n'admèt pas Ae limites , et c'est particulièrement près du lit de douleur qu'on doit s'en souvenir.

Douée d'un bon coeur, d'une vertu et d'une probité sévères , une femme sobre , discrète , vigilante , serait encore une mauvaise garde , si elle était sourde , si elle n'avait pas une santé capable de franchir des nuits entières , sans goûter le sommeil, si elle manquait de ce tact délicat par lequel elle 6'identifie avec un malade; ces divers objets doivent entrer comme partie intégrante dans les examens préliminaires.

De sa vans médecins (et sous ma plume se trouve le nom de M. Fodéré) ont publié des Manuels des Garde-Malades, ouvrages utiles, et qui doivent être entre les mains des personnes vouées à cette fonction; mais nous avons aussi des Manuels pour les sagesfemmes ; or, pour les garde-malades comme pour les sagesfemmes, tout n est pas dans les livres; il est une foule de détails qui ne comportent guère une description exacte, et auxquels l'instruction orale supplée avantageusement. Serait-il donc difficile d'ouvrir à Paris et dans toutes les grandes villes , des cours publics et gratuits pour les personnes qui voudraient se destiner aux fonctions de gardemalades? Élever des doutes à cet égard, ce serait injurier le zèle éclairé et la charité des médecins. Ces cours, tels que je les conçois, n'exigeraient que trois semaines ou un mois au plus; ils seraient terminés par. un examen public des aspirantes : sur l'attestation de leur capacité par les médecins, et de leur moralité par les autorités compétentes , il

leur serait délivrer un diplôme , q m , en les autorisant à e s
errer, réglerait leur salaire d'une manière *fixe ou du moins
^prooainative.

Trop souvent on a vu , dans certains pays, l'esprit fiscal de la police étendre ses mains rapaces «or ks professions -ké moins lucratives, et faire de ceux 'qui HSB sont membres des explorateurs brevetés. On voudrait ne trouver ici que la paternité d'une magistrature qui , dans lun règlement sagement conçu et strictement exécuté sur les fonctions de garde -malades, offrirait aux familles une garantie analogue à er lie qu'on trouve dans un bu- Teau ae recommanda naresses : mais comment s assurer -que des garde -malades n'ont ^pais encore des fonctions supplémentaires «t déterminées? Jja solution de cette difficulté peut seule accréditer un établissement que ireekment la religion , l'humanité , Tordre public , *èt qui serait également intéressant k pour les pauvres et pour 1 es riche». '>-] A In vérité , 1 a pl u part d es riches si nquientent peu

'des calamités qu'ils croient ne devoir pas 4 es «tteindre;- chez d'autres, l'ostentation tient lieu de

'v ert us ; «t si par-là ils se dérobent à eux-mêmes

" le mérite 1 des bonnes ■oeuvres j 'du moins la société

^rouve^ n avantageons les calculs de< leur vanité.

^[fh autre motif ée-dé^^up'pouirofr' auprès de certaines -gens les vues les plus-daines, celui de n'eu

Aêtre pas les «atenfls^de' n'^ n avoir ^as i3»fttative.

1 ^'antres 1 ^flfln prétendront que ce projet centre

dans les attributions des médecins et des chirurgiens. Aucune classe de la société n'a le monopole des vues utiles; celle-ci est autant de la compétence d'un évêque que d'un médecin, et

d'ailleurs la Faculté pourrait-elle s'en offenser, puisqu'on soumet ce projet à son examen, et qu'on invoque ses lumières?

Chamousset, le vertueux Chamousset consuma sa fortune et sa vie à de sages entreprises qui lui valurent des persécutions. Sur les traces de cet homme de bien, on a tenté, sans succès, il y a quelques années, de former une société à l'instar de celles d'Angleterre, de Vienne, de Hambourg, pour améliorer la classe des domestiques, si nombreuse en France et si dépravée. Des critiques outrageantes et des sarcasmes prodigués à l'auteur, lui prouvèrent de nouveau ce qu'atteste l'expérience, qu'on ne tente jamais impunément de faire le bien, en France surtout. Critiquez, modifiez ce plan concernant les garde-malades; mais de grâce, seconde une tentative dont l'avantage ne peut être problématique.

Sources et licence

Texte : https://archive.org/details/bub_gb_TOX-gFWoTRAC. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.